

## « Et si? »

### 1. Je suis poursuivi

- Communiquez avec BMS et parlez en toute confiance à un professionnel de l'assurance. Un courtier de BMS prendra note des détails de la plainte et les communiquera en votre nom à la compagnie d'assurance.
- L'expert en sinistre communiquera avec vous une fois que la réclamation aura été signalée et il vous affectera un conseiller juridique, si nécessaire.
- Vous travaillerez ensuite avec votre conseiller juridique pour préparer une défense qui devra être soumise au tribunal dans un délai déterminé.

### 2. Je fais l'objet d'une plainte de l'Ordre

- Communiquez avec BMS et parlez en toute confiance à un professionnel de l'assurance. Un courtier de BMS prendra note des détails de la plainte et les communiquera en votre nom à votre compagnie d'assurance.
- L'expert en sinistre communiquera avec vous une fois que la réclamation aura été signalée et il vous affectera un conseiller juridique, si nécessaire.
- Vous travaillerez alors avec votre conseiller juridique pour rédiger votre réponse à l'Ordre. Votre réponse doit indiquer ce qui s'est passé, vos interactions avec le client et le bien-fondé des soins que vous lui avez prodigués ou de votre conduite.

### 3. J'ai besoin d'assistance juridique

- Si vous avez une question liée à votre activité professionnelle et que vous participez au programme d'assurance responsabilité professionnelle de l'ACHD, vous pouvez accéder au programme d'assistance juridique pro bono de Gowlings.
- Les membres peuvent profiter de ce service gratuit pour les questions pratiques portant sur des problèmes tels que:
  - La vie privée et la confidentialité;
  - Les conflits d'intérêts;
  - La façon de répondre aux demandes d'informations de tierces parties;
  - Les demandes de renseignements de votre organisme de réglementation;
  - La façon de répondre à une citation à comparaître;
  - Une faute professionnelle;
  - Les obligations éthiques, et
  - Les obligations professionnelles.
- Au cours de cet appel, vous recevrez un message vocal vous demandant de laisser un message détaillé. Veuillez être prêt à fournir les informations suivantes:
  - Nom, adresse et numéro de téléphone
  - Numéros de certificat et de police
  - Bref résumé de la circonstance ou de la question
- Un avocat vous rappellera et vous fournira une assistance juridique gratuite et confidentielle pour tenter d'éviter ou de réduire la probabilité d'une réclamation ou d'une plainte.

**Vous n'avez pas à vous charger de ces démarches tout seul. Les partenaires du programme d'assurance de l'ACHD sont là pour vous aider.**

Pour plus d'informations, veuillez visiter: [www.cdha.bmsgroup.com](http://www.cdha.bmsgroup.com)

Assistance juridiques pro bono de Gowling: 1-855-783-8826